



Mairie de BULLION

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2021

Séance du 9 février 2021

Convocation du 5 février 2021

Conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 16

L'an deux mil vingt et un, le neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle polyvalente Robert Paragot.

Présents

Monsieur Bruno BLONDEAU, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Sophie COULARDEAU, Madame Patricia FREMAUX, Madame Catherine GABANELLE, Madame Fabienne HOFFMANN, Madame Danièle LANGLOIS, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Monsieur Michaël LE SAULNIER, Madame Hélène LEMAIRE, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Madame Giulia VALENTE

Représentée

Madame Fabienne BAILLEUX par Madame Giulia VALENTE

Absents

Monsieur Thierry MARCHAL

Monsieur Dominique PIERROT (arrivée pour les points d'information)

Madame Céline THOMAS

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Patrick LE MOIGNE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2021
2. Installation d'une benne de déchets verts à Moutiers – Echange de parcelles
3. Adhésion à l'association « La Racine monnaie locale »
4. Echange avec le Président de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires
5. Points d'information
6. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2021

Monsieur Albert COLLARD indique que le procès-verbal mentionne les noms des agents concernés par les mouvements de personnels à venir, alors qu'ils n'ont pas été cités en séance. Monsieur le Maire acquiesce, mais se rappelle toutefois avoir indiqué le départ en retraite de Madame Sylvie LEGROS.

Monsieur Dominique PIERROT précise, au sujet du columbarium, qu'il s'agit de la création de deux monuments équipés de 24 cases supplémentaires, disposés en arc de cercle, 12 de chaque côté, autour du columbarium existant créé en 2017.

Monsieur le Maire indique que les décisions citées lors de séance du 12 janvier n'ont à tort pas été mentionnées dans le procès-verbal :

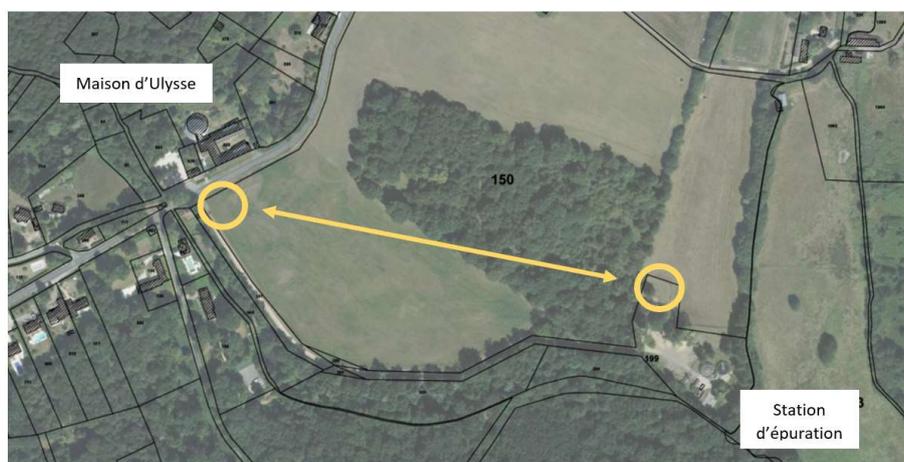
<i>Date décision</i>	<i>Champ de la délégation</i>	<i>Objet</i>
07/01/2021	Non préemption	Habitation 815 route des Yvelines
04/01/2021	Non préemption	Habitation 28 rue du vieux pressoir
29/12/2020	Non préemption	Habitation 6 cour du marronnier
28/12/2020	Non préemption	Habitation 17 La clairière
21/12/2020	Non préemption	Habitation 7 rue St Vincent
10/11/2020	Non préemption	Habitation 606 allée du bois fleuri
27/11/2020	Non préemption	Habitation 3 clos de l'église
22/12/20	Finances	Demande de subvention au Département - Programme VRD 2020-2022 Travaux eaux pluviales parking Saint Vincent (5 275,70€ sur 9 044,06€)
03/12/20	Marché public	Maîtrise d'œuvre Enfouissement des réseaux Rue et Chemin de Noncienne - 18 000 €

Monsieur Albert COLLARD, au sujet de l'abattage et de l'utilisation de bois de terrain communaux par des administrés, avait indiqué qu'il ne s'agissait pas voir transformer les bois en « parcs aménagés ». Monsieur Eric CHABANNE souhaite insister sur le fait que la municipalité est parfaitement en phase avec cette remarque.

Après prise en compte de ces 4 remarques, le procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Installation d'une benne de déchets verts à Moutiers – Echange de parcelles

La commune envisage l'installation d'une benne de déchets verts à l'entrée Est de Moutiers, face à la Maison d'Ulysse.



L'installation de la benne, et les aménagements nécessaires à l'arrêt des véhicules légers mais aussi aux manœuvres du poids lourd chargé de vider la benne, nécessitent l'acquisition d'une emprise foncière de 137m² à prendre sur la parcelle ZE150.

Cette parcelle appartient à M. Le Quéré (ferme de la Noue, La Celle les Bordes). En contrepartie, il est proposé de lui céder 411m² à prendre sur la parcelle ZE199. M. Le Quéré a donné un accord de principe le 12 janvier 2021.

VU le plan de géomètre ci-annexé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'échange de parcelles tel que présenté ci-dessus,

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

3. Adhésion à l'association « La Racine monnaie locale »

La Racine est la monnaie locale complémentaire citoyenne (MLCC) des alentours de la vallée de Chevreuse, créée en 2018.

Il s'agit d'un outil de défense du commerce de proximité, de protection de l'environnement, de renforcement de l'économie locale, de l'emploi local et du lien social.

L'association sans but lucratif « La Racine monnaie locale » propose la convention d'adhésion en PJ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 abstentions (Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Albert COLLARD, Madame Catherine GABANELLE, Madame Fabienne HOFFMANN) et 12 voix pour :

APPROUVE l'adhésion à l'association « La Racine monnaie locale »,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent.

4. Points d'information

Décisions du Maire

14/01/21	Finances	Renouvellement à l'Asso des maires ruraux - 2021
26/01/21	Non	plateau de Ronqueux (terrain)
01/02/21	préemption	20 rue de Framboisine (habitation)
25/01/21	Finances	Demande de subvention Conseil Départemental des Yvelines Acquisition de mobilier et équipement informatique - Médiathèque
25/01/21		Demande de subvention DRAC - Acquisition de mobilier - Médiathèque
26/01/21		Demande de subvention DRAC - Equipement informatique - Médiathèque
29/01/21		Avenant acte constitutif régie recettes et d'avances CDE Plan de réduction numéraire ouverture compte DFT
29/01/21		Avenant acte constitutif régie recettes et d'avances CCAS Plan de réduction numéraire ouverture compte DFT
29/01/21		Avenant acte constitutif régie recettes et d'avances Commune Modification article 4 dépenses autorisées (ajout compte 6232)
29/01/21		Avenant acte constitutif régie recettes et d'avances Bibliothèque Plan de réduction numéraire ouverture compte DFT

Reboisement chemin de Noncienne

Des coupes irrégulières avaient été réalisées chemin de Noncienne. La situation avait été régularisée par la Direction départementale des territoires au titre de la forêt de protection, sous réserve du reboisement de la parcelle. 800 pins et chênes seront plantés, les branchages coupés l'année dernière sont en cours d'évacuation depuis hier.

Départ de la Directrice générale des services

Monsieur le Maire informe du départ prochain de Madame Amélie VERDE, Directrice générale des services. Un appel à candidatures sera lancé dès demain pour son remplacement.

5. Echange avec le Président de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochains conseils municipaux :

- mardi 9 mars
- mardi 6 avril (vote du budget).